

Arrêté – 2021-42

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Christopher Charles, Maître de conférences en Droit Public, est reconduit en tant que Directeur des études du Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG). Il est également en charge de la coordination des préparations aux carrières publiques.

A ce titre, il participe à l'organisation de la scolarité et des études, ainsi qu'au recrutement des intervenants au sein du CPAG. Il dirige la sélection des étudiants et des fonctionnaires stagiaires. Il prend, en lien avec la Direction aux Formations, les décisions relatives à leur situation individuelle. En qualité de coordinateur des trois préparations aux concours de l'établissement, il veille à leur bonne articulation et procède aux mutualisations de moyens adéquates.

Il coordonne ses actions, au sein de la Direction aux Formations, avec l'ensemble des directeurs et chargés de mission rattachés. à cette direction.

Article 2:

Monsieur Christopher Charles est nommé « Conseiller du directeur » plus spécifiquement en charge des questions juridiques. A ce titre, il offre un soutien et une expertise au directeur.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date d'affichage à la direction. Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 4:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 26 octobre 2021



Eric Darras

Affiché le 27 octobre 2021

Mis en ligne sur l'intranet le 27 octobre 2021